



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le 15 DEC. 2023

Synthèse de la participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation de défrichement de l'aménagement du parc des Vautes – Pics studio, sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc

**Procédure ouverte au public du 6 novembre 2023 au 8 décembre 2023
sur le site internet**

<https://www.democratie-active.fr/saintgelyprojetpics/>

Résultat de la participation du public :

5 contributions ont été reçues pendant la durée de la procédure de participation du public, toutes favorables au projet. Elles sont reprises en annexe.

Aucune de ces contributions n'aborde spécifiquement le défrichement lié au projet. Ces contributions n'induisent pas la nécessité de prescriptions particulières dans l'autorisation de défrichement.

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation

**Vincent ARENALES
DEL CAMPO**

Export des observations de l'enquête publique du 13/12/2023 11:12

Observation n° 1 du 6 novembre 2023 - 19:35

Favorable

Auteur : ██████████

Ce sont des travailleurs exceptionnels !

Observation n° 2 du 6 novembre 2023 - 19:36

Favorable

Auteur : ██████████

Je suis entièrement favorable à la création de ce studio car il n'y en a pas assez sur la commune de Montpellier. Cela permettrait de développer la création artistique dans le domaine cinématographique au sein de la ville. Ville qui est d'ailleurs candidate pour être la première capitale culturelle européenne pour 2028 !

Observation n° 3 du 6 novembre 2023 - 19:55

Favorable

Auteur : ██████████

Favorable !!!!! Il faut qu'ils puissent travailler paisiblement dans un endroit stable et sain :-)

Observation n° 4 du 6 novembre 2023 - 20:00

Favorable

Auteur : ██████████

Je suis favorable

Observation n° 5 du 14 novembre 2023 - 10:33

Favorable

Auteur : ██████████

Ce projet lancé par le CNC est cohérent avec les objectifs actuels de la région Occitanie. Pic Studio va participer au développement de l'activité audiovisuel, en formant et donnant accès à des studios professionnelles.

La zone d'implantation sera conforme au PLU, hors des zonages environnementaux et l'impact paysager négligeable.

J'émet tout de même une réserve sur la gestion des eaux pluviales, il faut attendre le dossier loi sur l'eau. Il me semble également important de quantifier l'empreinte carbone du projet afin de pouvoir lancer des réflexions et l'optimiser !

Je suis favorable à ce projet.